

MARIE DE LUZILLAT
Conseil municipal
Séance du 23 janvier 2026
Compte rendu

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois janvier, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD

Nombre de membre en exercice : 15

Date de convocation : 19/01/2026

Présents: RAYNAUD Claude, PONCHON Florent, MORIN Pascale, FAYET Pierre, BONNET Christiane, MIGNOT Michel, DAUPHANT Guillaume, PERISSEL Frédéric, FAURE Stéphane, DUPOIS Marie-Françoise, THUEL Séverine, GALLET Marie-Claire, STAELEN Jacques.

Absent(e)s : MONTEIRO Hélène, ALVES Sandra.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. MIGNOT Michel a été élu secrétaire,

Convention Association Protectrice des Animaux/ stérilisation des chats errants.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de convention de l'association protectrice des animaux concernant la stérilisation des chats errants.

Il précise que ces chats seront amenés par les agents municipaux ou par les administrés dûment habilités et possédant une attestation délivrée par la mairie ou les élus, après accord passé entre l'Association et la commune sur les périodes où les chats pourraient être amenés à l'Association en vue de leur stérilisation.

La convention sera conclue pour l'année civile 2026 et pourra être résiliée à tout moment par l'une et l'autre des parties sous réserve de respecter un préavis de trois mois.

- Le montant tarifaire se décompose comme suit :

Désignation	Tarif en € par chat	Tarif en € par chat	Tarif en € par chat
	Moins de 5 chats	De 5 à 10 chats	Plus de 10 chats
Males (test FIV/Felv + tatouage + castration)	20	15	10
Femelles (test Fiv/Felv + tatouage + stérilisation)	40	30	20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité M. RAYNAUD en sa qualité de Maire, à signer la convention concernant la stérilisation des chats errants selon les clauses citées.

Dossier FIC :

M. le Maire explique à son conseil que le montant des dépenses subventionnables maximum pour la période 2023-2026 pour la commune est : 380 000€ HT
A ce jour la commune a déposé un seul dossier de demande (le Relais) sur cette période pour un montant de 156 482€ HT de dépenses. Nous avons eu une subvention de 62 593€.

Il reste à la commune la possibilité de faire subventionner des travaux pour un montant maximum de 223 518€ HT. Le FIC subventionne les dépenses à hauteur de 40% soit une enveloppe possible de 89 407€ de subvention.

Pour que le projet soit éligible le dossier doit être déposé avant le 16 février 2026.

Le devis pour changer les huisseries de la mairie est de : 42 914.65 € HT. Soit une subvention potentielle de : 17 165.86€

Il est possible de demander en complément le bonus Energie de 15% soit une subvention possible de 6437€ mais pour l'obtenir il faut faire un audit énergétique. Le devis pour faire l'audit est de 1 560€ HT. Il faudra également une attestation du prestataire confirmant que le gain énergétique est supérieur à 30%.

Devis fenêtres

M. le Maire donne lecture du devis pour remplacer les fenêtres et les portes de la mairie pour un montant de 42 914.65 € HT.

Devis Audit

M. le Maire donne lecture du devis pour la réalisation d'un audit énergétique pour la rénovation de la mairie pour un montant 1 560 €. Le conseil ne donne pas son accord pour signer le devis

Alarme

L'entreprise LELOZ va changer l'alarme de la mairie, celle-ci sera munie d'une carte SIM à alarme sonore à l'extérieure.

Une alarme sera installée également à la salle des Fêtes. Pour rentrer, il faudra se munir d'un badge qui sera à récupérer en mairie.

Seuls les Conseillers, et les employés auront leurs propres codes pour rentrer.

Travaux au Relais

Mr le Maire fait le point à son conseil sur l'avancement de travaux au Relais :

- Les revêtements de sols seront posés semaine prochaine
- Dans la cuisine il faut changer la hotte, et mettre un plafond coupe-feu, voir pour un devis.
- Le Maire donne lecture de la fiche technique du futur bâtiment communal. A travailler dessus, si changement à faire.
- Prévoir pour stockage du fioul et de l'huile.

Questions diverses

Problème avec la porte d'entrée principale à l'école, à réparer.

Compte rendu de la réunion avec le personnel de la cantine.

Voir avec le magasin SPAR à Maringues, pour les fruits et légumes.

Il faudrait renouveler les jeux à la garderie.

Suite au départ d'une agente à la retraite, prévoir un pot de départ et un cadeau.

Une demande pour refaire la carrière qui se trouve à côté de terrain de foot, en terrain d'entraînement, le conseil est d'accord.

Une demande d'un agriculteur pour élargir un accès à partir de la RD 94, il faut demander une permission de voirie au département. Le conseil est d'accord mais demande que ce soit la personne qui règle les buses nécessaires à ces travaux.

Fait à Luzillat le 10/02/26

Le Maire



